



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2023

Présidence : Mélanie Robellaz

Membres présents : 34

Dans sa séance ordinaire du mercredi 26 avril 2023,

Le Conseil communal de Saint-George

- vu le préavis municipal no 01/2023 ;
- entendu la conclusion du rapport de la commission ad'hoc chargée de son étude ;
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;

décide à l'unanimité

- d'adopter le règlement relatif au subventionnement des études musicales.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 14 mars 2023, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal de Saint-George.

Cette décision du Conseil communal peut faire l'objet d'un référendum.

Les demandes de référendum doivent être annoncées par écrit à la Municipalité, accompagnées d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage.

Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

Bureau du Conseil communal

La Présidente

Mélanie Robellaz



La Secrétaire

Marylise Humbert

Saint-George, le 26 avril 2023